

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

**Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)**

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 35 —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 50 —	matin, Poste.	5 — 11 — soir,	Omnibus.
9 — 04 —	Omnibus.	9 — 52 —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin,	Omnibus-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Quelques journaux ont parlé d'une note de lord John Russell au représentant diplomatique de l'Angleterre à Turin, note dans laquelle le ministre anglais promettait à M. Ricasoli l'appui de l'Angleterre en cas de dissentiment entre le cabinet de Turin et le gouvernement impérial. Cette note n'existe pas. D'ailleurs l'Angleterre n'a en ce moment qu'un simple agent à Turin. Elle n'y a pas de représentant officiel. (Le Pays.)

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature L. Boniface :

« Nous disions hier, d'après une correspondance du *Morning-Post*, que l'Empereur a fait transmettre l'ordre aux autorités militaires françaises dans les Etats de l'Eglise d'empêcher rigoureusement toute expédition de brigands pour l'Italie méridionale.

» Le *Morning-Post* aurait pu mieux préciser la mission des autorités françaises, qui consiste, non à se mêler des actes d'administration intérieure dans les Etats pontificaux, mais à faire respecter l'intégrité du territoire du Saint-Siège et à établir la neutralité de ce territoire, en barrant la frontière au passage de toute bande armée. »

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui dépourvues d'intérêt. Une dépêche de Turin se fait l'écho d'un bruit qui nous paraît ne mériter aucun crédit : il s'agit de l'acceptation par Garibaldi du commandement en chef des troupes fédérales américaines, offre qui lui aurait été faite par le ministre des Etats-Unis à Bruxelles, lors de son passage à Turin.

Le roi Victor-Emmanuel doit se rendre le 14 à Florence. Dimanche prochain s'ouvre l'exposition, et il y aura un grand banquet chez Sa Majesté ; l'envoyé de Portugal a été invité à suivre le roi en Toscane.

L'empereur du Brésil a reconnu le royaume d'Italie. On attendait mardi à Turin le comte de Moltke, envoyé du roi de Danemark. (Le Pays.)

La mobilisation de deux bataillons de gardes nationaux a été ordonnée à Palerme pour être em-

ployés à Florence. Huit autres bataillons sont commandés en Piémont, en Lombardie et dans l'Emilie, pour soulager du service les garnisons de l'Ombrie et des Marches.

L'*Opinion* répond au *Constitutionnel* et au *Journal de Rome* et promet pour demain un document sur l'organisation d'un comité central bourbonnien à Rome; elle ajoute que des Bavares, des Espagnols et des Irlandais se trouvent parmi les brigands.

Dans un autre article, l'*Opinion* répond à la *Patrie* qu'une politique indépendante est nécessaire en Italie aussi bien qu'en France, et garantit leur alliance.

L'Italie désire Rome pour compléter l'Etat italien, mais il n'est pas besoin d'une forte garnison pour empêcher les Italiens d'y aller. « Nous ne considérons pas le nombre des soldats français maintenus à Rome, leur drapeau suffisant à lui seul. »

Donc, cette forte garnison est nécessaire à la défense du pape contre ses propres sujets, non pour défendre l'entrée de Rome à notre armée.

Les dépêches de Naples, du 9, annoncent que les soumissions des chefs de brigands sont continuelles. Le général Cialdini a donné, le 9, un dîner à l'amiral anglais. — Havas.

L'agitation continue en Pologne. On mande de Kalisch, le 8 septembre, par le télégraphe, que le 7, jour anniversaire du couronnement du czar Alexandre II, la population s'est refusée à illuminer; elle s'est répandue dans la ville et on a brisé à coups de pierre les vitres des maisons qui étaient illuminées. Les troupes, venues pour rétablir l'ordre, ayant été sifflées, ont fait usage de leurs armes. Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on compte les habitants les plus notables, ont été arrêtées.

A Posen, le 4 septembre, près de deux cents dames polonaises se sont réunies dans la matinée sur le parvis de la cathédrale, et, après avoir assisté à une messe solennelle, se sont mises en marche pour Czenstochau, lieu célèbre de pèlerinage situé près de Varsovie, et distant de plus de soixante lieues de la ville de Posen.

Le pèlerinage a pour but d'implorer la sainte Vierge en faveur de la Pologne. Des ecclésiastiques

devaient accompagner ces dames dans leur pèlerinage, mais l'archevêque ne l'a pas permis. Elles ont obtenu de l'autorité ecclésiastique l'autorisation de se faire suivre de leurs voitures pour le cas où elles ne pourraient faire tout le voyage à pied. On craint que malgré leurs passe-ports, ces dames ne soient pas admises à passer la frontière du royaume de Pologne, car les Russes verront plutôt une démonstration politique que religieuse dans cette procession.

A Varsovie, quelques désordres ont également eu lieu le 4 septembre. Un individu, que trois soldats conduisaient au poste, appela au secours; bientôt la foule se rua sur les soldats et les maltraita. Une femme lança une cruche pleine d'eau sur un des militaires qui tomba évanoui. L'individu qu'on avait arrêté profita de l'occasion pour s'échapper. Au jardin saxon, une querelle entre un bourgeois et un agent de police occasionna une émeute pareille; toutefois on arrêta le bourgeois. Ces scènes, qui se renouvellent fréquemment, ajoutent à la correspondance du *Journal de Dresde*, à laquelle nous empruntons ces faits, ne peuvent donner qu'une faible idée de l'irritation qui règne ici; le respect pour la loi a presque entièrement disparu. (Le Pays.)

Le 7 septembre, dit un télégramme de Varsovie, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur, un *Te Deum* a été célébré à la cathédrale catholique par l'évêque suffragant.

L'ordre le plus parfait a régné dans toutes les églises.

Les israélites donnent des charivaris à ceux de leurs coreligionnaires qui continuent leur commerce pendant les fêtes juives. — Havas.

Voici, d'après le *Journal de Dresde*, le texte de la communication officielle annoncée par le télégraphe au sujet des événements de Wilna :

« Depuis quelque temps il circule à Varsovie des bruits exagérés au sujet du conflit qui a eu lieu le 18 août à Wilna. Des nouvelles officielles du 21 août ont déjà constaté ce que ces bruits avaient d'inexact. Une dépêche officielle de Wilna, arrivée aujourd'hui à Varsovie, tranquillise complètement à cet égard.

» En effet, le télégramme mande que parmi la population trois individus seulement ont reçu des

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

Pierre Bart n'aspirait qu'à gagner quelques portées de canon pour s'élever en pleine mer.

Les Anglais, de leur côté, se couvraient de toile, et ne négligeaient rien pour mettre fin à une chasse que la hardiesse de Pierre Bart prolongea merveilleusement. — Une carte à grands points sous les yeux, il disait à son fils Benjamin.

— Quelques heures encore, et la configuration de la côte nous vient en aide. Les Anglais, à leur tour, seront obligés de faire quatre milles contre trois. Passé le cap la Hougue, nous arrondissons de près nous gagnons une lieue; la nuit arrive; avant le jour nous sommes débarassés des croiseurs.

Ce calcul était rigoureusement juste, pourvu qu'il ne survint aucun des nombreux incidents qui peuvent anéantir les prévisions du navigateur.

En vérité, l'équipage commençait à en prendre fort à son aise. On dina du meilleur appétit. Maître Simon

Vanburg décocha aux Anglais plus d'un trait peu attique dont les camarades rirent de bon cœur. Le bon Vincent se fit expliquer le pourquoi et le comment de la gaieté renaissante, — deux grandes frégates ennemies, sabords béants, boute-feux allumés et brûlant la mer, lui paraissant être en somme un spectacle peu récréatif.

— Moricaud, mon fiston, le pourquoi, c'est d'abord que ton maître est le plus fin pilote qu'on ait jamais vu sur la mer jolie et un manœuvrier premier calibre.

— Ça même, ça vrai, ça pas nouveau, ça bon, mais ça pas drôle...

— Si fait, mon petit, ça drôle, ça très-drôle!... Le Renard de la mer, ni Jean Bart ne feraient mieux que lui, je t'en réponds! Et le comment, petit-fils à Coco, c'est que tantôt venant un grand sur babord, nous envoyons un pan de nez à ces deux milords habillés en frégates qui nous verront passer sans leur permission la pointe de Normandie.

— Ah! vrai! fit le nègre.

— De là sur Ouessant, un temps! et nous sommes parés!

Vincent fut tenté d'applaudir.

— Malgré ça! disait par moments maître Vanburg, si j'étais chargé de serrer la cravate à ce traître de Juin, il n'en rirait pas, aujourd'hui 27 mars!

Quoique la *Southampton* et la *Mélampe*, qui navi-

guaient parallèlement sur la droite de la *Danaë*, fussent hors de portée de canon, elles tiraillaient souvent; faisant ainsi, en apparence, beaucoup plus de bruit que de mal.

Le front de Pierre Bart s'était rembruni. — Mais, mon père, dit Benjamin, leurs boulets ne nous atteignent pas; la brise est bien faite; vos projets réussiront.

— Crois-tu donc, enfant, que les Anglais perdent leur poudre et leurs boulets pour s'amuser?

— Dieu! serait-ce un signal? s'écria Benjamin.

La vigie se chargea de la réponse :

— Frégate!... Frégate!... au plus près!... Devant nous!

Cette frégate avait le vent contraire, et ne pouvait de plus d'une heure être dans les eaux de la *Danaë*.

— Si elle est française, dit le capitaine, rejoignons-là! mais si elle est anglaise...

— Eh bien? demanda Benjamin d'une voix frémis-

sante.

— Nous ferons ce qu'eût fait Jean Bart à notre place. La troisième frégate était anglaise. Attirée par la canonnade, elle accourait et devait fatalement barrer la route à la *Danaë*.

Un cri de fureur s'est échappé de la poitrine du capi-

coups de crosse; quelques autres ont été légèrement blessés. En ce moment, toutes ces personnes se trouvent en pleine santé, et il n'y a pas eu un seul cas de mort. Du côté des troupes, trois cosaques, deux fantassins, un trompette et un officier ont reçu de légères blessures. »

Les correspondances de Vienne parlent d'une pétition que le corps municipal de Pesth a résolu d'envoyer à l'empereur d'Autriche pour demander le rétablissement de l'assemblée législative. Il est certain que cette pétition sera inutile. Le cabinet de Vienne a déjà pris des mesures pour organiser l'administration de la Hongrie.

Une autre tentative de conciliation a été faite, dit-on, par le prince primat de Hongrie. Le prince aurait transmis au parti représenté par M. Deak la proposition de réviser le diplôme d'octobre en suivant les principes adoptés en 1847.

La cour de Vienne paraît fort irritée contre le cardinal-archevêque de Hongrie. Ce prélat, qui manifestait d'abord de la sympathie pour le gouvernement de Vienne, a servi d'intermédiaire entre le gouvernement autrichien et l'aristocratie hongroise; mais il n'a pas conservé son rôle impartial. Il est maintenant à la tête de l'opposition.

Président en sa qualité d'*obergespan* la congrégation administrative du comitat de Gran, il a proposé et fait adopter une déclaration qui a été consignée dans le procès-verbal de la séance et dans laquelle il est dit que la représentation nationale a bien mérité de la patrie.

L'assemblée du comitat de Gran a également voté par acclamation une adresse à M. Smolka, député gallicien polonais à la deuxième chambre du reichsrath, qui a défendu dans un récent discours les droits nationaux du peuple magyar. (Pays)

Le roi de Prusse a convoqué ses ministres à Coblenz pour le 20 septembre. Sa Majesté demeurera à Coblenz jusqu'au 27 et repartira ensuite pour Bade.

Les hostilités sont ouvertes contre le Montenegro. Les Turcs ont franchi la frontière.

Une dépêche privée de Saint-Petersbourg nous annonce que l'impératrice de Russie a l'intention de se rendre en pèlerinage à Jérusalem en quittant Odessa.

Le prince Labanoff, ambassadeur russe à Constantinople, aurait déjà reçu des instructions pour s'entendre avec le gouvernement ottoman pour l'organisation d'un service d'étapes et d'escortes sur la route que devrait parcourir Sa Majesté. L'impératrice serait accompagnée d'une suite nombreuse.

Le mariage de Léopold de Toscane est fixé au 12 septembre et le départ au 18.

Une dépêche, apportée par le courrier de la Réunion, dit que les escadres française et anglaise étaient en observation devant Madagascar en vue d'événements qui se passaient dans l'intérieur.

D'après la *Correspondencia*, il serait question d'un projet d'intervention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne dans les affaires du Mexique. L'Espagne expédierait des troupes de Cuba.

Le gouvernement de la reine Isabelle est décidé, paraît-il, à provoquer dans le discours d'ouverture des cortès une large discussion sur les questions intérieures et extérieures. (Le Pays.)

L'agence Renter, de Londres, publie les nouvelles suivantes de New-York, en date du 31 août :

La défaite du colonel fédéral Tyler à Summersville, dans la Virginie occidentale, est confirmée.

Les séparatistes sont en possession des routes de Bailey et de Cross, près de Springfield. Les fédéraux marchent contre eux. Le bruit court que le général Macculloch marcherait avec 10,000 hommes contre la ville de Jefferson, que les unionistes s'apprêtent à défendre.

L'état de siège a été proclamé dans le Missouri; les esclaves des insurgés ont été proclamés libres. Une bataille sur le Potomac est considérée comme imminente. L'expédition navale du général Bulter a pour destination le cap Hateras. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On assure que la levée du camp de Châlons-sur-Marne aura lieu dimanche 15 septembre. Le même jour tous les généraux commandant les divisions et les brigades partiront pour leurs destinations, laissant au général de Mirandol, commandant la subdivision de la Marne, le commandement des troupes qui resteront pour la garde du baraquement et du matériel du camp. Quant au mouvement des troupes (infanterie, cavalerie, artillerie et génie), il commencera le lendemain, 16. Les colonnes seront dirigées sur les garnisons assignées aux divers régiments.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* : Des flottes chargées de blé arrivent dans nos ports; dans les deux derniers jours 51 navires, portant des chargements de blé, y sont entrés. Aussi la plus grande activité se déploie encore dans nos bassins et sur nos quais.

— On s'occupe beaucoup de l'organisation du festival monstre qui aura prochainement lieu dans la grande nef du palais de l'Industrie, dans lequel figureraient 9 à 10,000 virtuoses des 89 départements.

— S. A. I. Madame la princesse Mathilde est arrivée à la villa Fontana sur le lac Majeur. Son Altesse Impériale, voyage sous le nom de comtesse de Saint-Gratien.

— L'opposition maçonnique publie un long mémoire intitulé le *Grand Orient de France devant la franc-maçonnerie universelle*; ce travail, qui doit être envoyé aux loges maçonniques du monde entier, énumère tous les griefs que l'opposition du Grand-Orient de France croit pouvoir formuler contre son grand-maître, le prince Murat.

— L'assemblée de Martinvast (Morbihan) a eu lieu dernièrement. Le temps était magnifique, les promeneurs nombreux. Le soir un feu d'artifice a été tiré. Rien n'a manqué à la fête: neuf tonnes de cidre ont été vidées.

Dans la foule, dit l'*Avranchin*, on peut le croire facilement, les ivrognes ne manquaient pas, et à ce propos, nous avons pu juger de l'injustice de ceux qui font des diatribes continuelles contre la pauvreté

de la langue française. Ils disent que les diminutifs manquent au français, que les synonymes y sont peu nombreux, que les équivalents font défaut, et autres jérémiades grammaticales. En voyant passer ceux qui avaient fêté la divine bouteille et qui rentraient en titubant, les assistants lançaient en soupirant diverses exclamations significatives :

Un boutiquier disait : — Comme il est gris !  
Un boucher. — Comme il est saoul !  
Un boulanger. — Il est dans le pétrin !  
Un commis sentimental. — Il est légèrement ému !  
Un monsieur. — Il est ivre !  
Un matelot. — Il y a du roulis !  
Un maçon. — A moi les murs !  
Un peintre. — Il fait des arabesques !  
Un fantassin. — Il est poussé en nourriture !  
Un cavalier. — Il est blessé au garrot !  
Un artilleur. — En voilà un qui est bourré !  
Un liquoriste. — Il s'est consolé en boissonnant !  
Un chapelier. — Il est un peu casquette !  
Un musicien. — Il fait des notes. Il suit la portée de haut en bas et réciproquement !

Un savant. — Il a fait des libations à Bacchus !  
Un dévot. — Il est dans les vigues du Seigneur !  
Un autre ivrogne. — Il est bu, quoi !

Nous pourrions en citer encore beaucoup, mais en voilà assez pour faire juger de la richesse imagée de la langue française et pour réduire au silence ses détracteurs.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous commençons aujourd'hui les extraits des délibérations du Conseil général.

Dans la première séance, à la suite des formalités d'installation et le discours de M. Louvet, président, M. le préfet a lu l'exposé que nous avons publié.

Après cet exposé, M. le président exprime à M. le préfet le vif intérêt avec lequel a été écouté ce rapport d'ensemble sur les affaires du département.

Le Conseil général a pu apprécier, depuis longtemps, la sollicitude constante et le dévouement éclairé et efficace que M. le préfet apporte aux intérêts administratifs du département; il se plaît à lui rendre hautement ce témoignage par l'organe de son président et à lui renouveler l'assurance de son concours le plus sincère et le plus sympathique....

M. le président fait connaître au Conseil les demandes qui lui ont été adressées, afin d'obtenir l'autorisation d'insérer, dans différents journaux du département, des extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil.

L'autorisation est accordée. Aux termes de l'art. 4 de la loi du 21 mai 1836, le Conseil général doit fixer, chaque année, le taux de la conversion en argent des prestations en nature.

Dans sa dernière session, le Conseil général a fixé pour 1861 le prix du rachat ainsi qu'il suit :

1° Journée d'homme . . . . .	1 fr. 25
2° — de cheval . . . . .	1 25
3° — de bœuf d'attelage . . . . .	» 60
4° — de vache . . . . .	» 50
5° — d'âne . . . . .	» 50
6° — de voiture ou charette . . . . .	1 25

taine; cent cris de guerre y répondent; il ne s'agit plus de ruser maintenant, mais de soutenir l'honneur du pavillon, du port de Dunkerque, de la famille des Bart et de Jacobsen.

— Vive le roi et vive Bart ! criait l'équipage.

Cessant de côtoyer, la *Danaë* prend la bordée du large.

La *Mélampe* et la *Southampton* lui appuient la chasse sous sa nouvelle allure.

Pierre Bart ne refusait plus le combat, il ne visait qu'à séparer les chasseurs les uns des autres. — Et, en effet, la *Mélampe*, meilleure marcheuse, reçoit seule la première bordée. Deux de ses mâts de hune furent brisés; l'équipage français poussa un hurra de joie.

La *Danaë* n'attendit pas la *Southampton*, laissa porter sur elle, la prolongea et lui fit de graves avaries. Malheureusement la frégate anglaise tint bon. Elle riposta en essayant d'en venir à l'abordage.

— Bart aborde, mais ne laisse pas aborder !... Feu !... matelots ! Feu ! commanda Pierre qui eût été trop heureux de permettre le combat corps à corps.

Le pouvait-il, lorsque la *Mélampe*, qui se regréait à la hâte allait revenir, et qu'une troisième attaque paraissait inévitable ? — L'action avait lieu à portée de pistolet. Au bout d'une demi-heure, la *Southampton* pliait, quand la *Mélampe* rouvrit son feu.

Pierre Bart fit ici des prodiges d'adresse.

Habilement secondé par maître Vanburg qui le devine, il exécute coup sur coup deux mouvements. La *Southampton* et la *Mélampe* sont successivement prises en enfilade. La mitraille de la *Danaë* balaye leurs passavants. Cent cordages sont coupés, les poulies pleuvent sur les assaillants; les voiles, trouées, se déchirent et se collent sur les mâts. Les manœuvres des Anglais s'embarassent. — Un tel succès est invraisemblable. — Ah ! si une troisième ennemie n'approchait bord sur bord, la retraite serait certaine, la victoire même ne serait point impossible.

Cependant la *Danaë* a gravement souffert aussi; elle ne pourrait éviter d'être prise entre deux feux qu'en commettant la faute de laisser derrière elle deux adversaires encore trop redoutables, qu'elle est maîtresse d'entraîner dans un sens opposé à la marche du troisième.

Pierre se résigne donc à prêter à la fois les deux flancs à la *Southampton* et à la *Mélampe* qui veulent toujours essayer de l'abordage. Les braves de la *Danaë* se multiplient. Benjamin repousse quatre tentatives d'assaut. L'artillerie tonne et foudroie; les grenades éclatent de toutes parts. La mousqueterie fait merveilles.

Maître Simon Vanburg s'occupe avec un sang-froid sans égal de la réparation des avaries, et, comme à miracle, cordages hachés, vergues brisées, voiles empor-

tées sont remplacées par les gabiers qu'il dirige.

La *Danaë*, voiles hautes, sort d'un tourbillon de feu et de fumée. La *Southampton* et la *Mélampe*, restées de l'arrière, s'apprêtent à lui envoyer leurs bordées dans la poupe; Pierre a prévu leur dessein, il leur présente rapidement le travers et les salue d'une volée qui les oblige à ralentir leur feu.

L'on respirerait, si la troisième frégate anglaise n'était déjà sur le point de prendre part au combat.

L'action, qui s'est déplacée, continue à demi-portée de canon.

— Ces Français sont de vrais démons !... A couler bas ! à couler bas !... commande l'un des capitaines anglais, tandis que l'autre se retire de la mêlée pour mettre de l'ordre dans sa mâture.

Les boulets frappent la flottaison de la *Danaë* où plusieurs voies d'eau se déclarent; mais, de même que les gabiers ont su réparer toutes les avaries du gréement, de même les charpentiers et calfats, suspendus à l'extérieur du navire, bouchent les trous de boulets avec des plaques de plomb.

Pierre Bart saisit tout à coup un moment favorable, lance sa frégate de manière à prendre par l'avant son second adversaire, le demantele et va le forcer d'amener pavillon; par malheur, la brise adonne, la troisième frégate anglaise se trouve en un instant bord à bord.

Ce troisième navire, — dont l'histoire ne nous a

M. l'agent-voier en chef voudrait, comme l'année précédente, que le tarif des trois premières espèces de journée fût augmenté; mais les Conseils d'arrondissement d'Angers, de Baugé et de Cholet demandent purement et simplement le maintien du tarif actuel, dont le Conseil d'arrondissement de Segré persiste à demander la réduction.

M. le préfet se borne à appeler l'attention du Conseil sur ces différentes propositions.

La troisième commission conclut au maintien, en 1862, du tarif de 1861.

Ces conclusions sont adoptées par le Conseil.

Le Conseil vote sans discussion, comme les années précédentes, conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa quatrième commission, 500 fr. pour l'orphelinat de Saumur, fondé par le dévouement si digne d'éloges de M<sup>lle</sup> Boffard, dite sœur Constance, malheureusement décédée le 20 juillet dernier.

Le Conseil vote 1,200 fr. pour encouragements aux courses de chevaux de Saumur.

M. le préfet soumet au Conseil la question de savoir s'il y a lieu de maintenir dans les arrondissements de Baugé et de Saumur les concours de poulaines aujourd'hui établis, ces arrondissements étant considérablement en retard pour le développement et l'amélioration de la production chevaline.

La 4<sup>e</sup> commission propose le maintien des primes dans les arrondissements de Baugé et de Saumur, avec le chiffre de répartition précédemment établi.

Le Conseil adopte cette proposition.

Un membre de la 4<sup>e</sup> commission expose qu'il résulte des tableaux fournis par MM. les maires du département qu'en 1860, 11,123 enfants sont nés, et que 9,782 vaccinations ont été pratiquées.

Parmi les vaccinateurs qui se sont le plus distingués en 1860, nous trouvons, pour l'arrondissement de Saumur, M<sup>me</sup> Gallet, sage-femme, à Saumur.

M. le préfet fait connaître au Conseil que le rapport présenté récemment à Sa Majesté l'Empereur pour la caisse des retraites pour la vieillesse, signale le département de Maine-et-Loire parmi ceux qui ont concouru pour la plus large part aux recettes réalisées en 1860 par cette institution; il en résulte que 1,555 versements représentant un versement de 63,935 fr. ont été effectués en Maine-et-Loire pendant le cours de cet exercice, mais M. le préfet constate avec regret que ce progrès provient exclusivement de la retenue obligatoire imposée depuis 1859 aux cantonniers de routes impériales, stratégiques et départementales, et il regrette que les populations ouvrières continuent à rester étrangères aux avantages d'une institution créée dans leur intérêt.

(La suite au prochain numéro.)

— La commission supérieure de la dotation de l'armée vient de présenter à l'Empereur son rapport annuel sur les opérations de 1860.

Le chiffre des rengagements reçus en 1860 s'est élevé, y compris 348 hommes de l'armée de mer, à 29,501; le nombre des engagements volontaires après libération contractés en 1860 a été de 2,192. Total des engagements et rengagements, 31,693.

En 1859, les rengagements avaient été de 16,372, et les engagements volontaires après libération de 2,244.

La différence est donc de 12,129 en plus pour les

premiers, et de 52 en moins pour les seconds, ce qui, en résumé, constitue une différence en plus de 13,077 sur le tout.

L'élévation progressive du nombre des exonérations prouve la nécessité de faire suivre au prix auquel elle est fixée, une progression conforme à celle de la richesse publique, c'est pourquoi on l'a fixé à 2,300 fr. pour la classe de 1859.

Une augmentation a été aussi jugée nécessaire pour l'exonération des militaires sous les drapeaux; le chiffre en est fixé à 500 fr. pour chaque année ou fraction d'année de service restant à faire.

— Le tribunal correctionnel de Tours avait à juger un singulier délit, reproché au sieur Taveau. Il s'agissait de savoir si une épée est un engin prohibé avec lequel il n'est pas permis de pêcher. Taveau, au lieu d'un filet à mailles plus ou moins larges, s'était pourvu d'une épée et s'en allait ainsi en guerre contre les plies que les bas-fonds de la Loire lui laissaient apercevoir. Dès qu'il en remarquait une, il s'en approchait et lui traversait le corps. Le tribunal n'a pas encore admis ce nouveau mode de capture et en a condamné l'usage.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12<sup>es</sup>, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui ont payé la première moitié de leurs contributions en mars de venir verser la seconde moitié sans retard.

Le bureau est ouvert de neuf heures à trois heures, les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 10 septembre. — Rome, 7. — L'ordre du général de Goyon de repousser par la force toute invasion de la frontière romaine, a été lu dans les casernes. On assure que le Pape a consenti à mettre les troupes pontificales sous le commandement du général de Goyon pour des cas éventuels. — Deux régiments français sont attendus pour remplacer les 25<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> régiments de ligne.

Le futur nonce du Pape à Paris, M<sup>r</sup> Chigi, doit venir de Munich pour recevoir ses instructions.

Naples, 7. — M. Peruzzi est parti pour la Calabre et Tarente, afin d'organiser de grands travaux publics. La flotte anglaise est revenue mouiller en rade de Naples; elle s'est paroisée en l'honneur de Garibaldi. — Havas.

#### BACCALAURÉATS.

Conformément à notre coutume annuelle, nous publions les noms des jeunes gens qu'a fait recevoir aux BACCALAURÉATS ÈS-LETTRES ET ÈS-SCIENCES, pendant l'année scolaire, l'École préparatoire dirigée par M. Momenheim, rue des Postes, 2, à Paris. Cette maison a obtenu 53 admissions sur 67 candidats. — SCIENCES : MM. Landrin, de St-Quentin; Bordié, de La Flèche; Bourrey, de Sauvigny (Yonne); Stephani, de Serrajio (Corse); Obé, de Bonnières (Pas-de-Calais); Levainville, de Paris; Millot, de Bar-le-Duc; Laronde, de Saint-Pourçain (Allier);

Masclef, de Lille; Guillon, de Guéret; Veranjo, de la Nouvelle-Grenade; Delbruck, de Paris; Gomin, de Meillan (Cher); Noulet, de Cuirieux (Aisne); Legrand, de Mortefontaine (Oise); Herbin, de Sains (Aisne); Collard, de St-Menehould (Marne); Cintract, de Roinville (Eure-et-Loir); Petit, de Bray (Seine-et-Marne). — SCINDE : MM. Debeck, de Dignac (Charente); Teisseire, de St-Louis (Sénégal); Braud, de Paris. — LETTRES : MM. Miquet, de La Chapelle (Aisne); Langlois, de Paris; Lordereau, id.; Garet, de Péronne; Lebreton, de Blangy (Seine-Inférieure); Groisy, de Chateaudun (Eure-et-Loir); Daniel, de Bernay (Eure); Boiet, de Passavant (Marne); Bridier, de la Gosselière (Deux-Sèvres); Cassier, de Sancerre (Cher); Chibret, id.; Armillon, d'Ambert (Puy-de-Dôme); Guérin, de Paris; Lenfant, id.; Lantenais, id.; Boisdual, id.; Richer, de Tuffé (Sarthe); Ridoux, de Louvois (Marne); Loir, de Mantes; Duclaux, d'Yssengeaux; Dunoyer, de Tours; Lemenestrel, de Dieux; Ducastel, de Montvillers (Seine-Inférieure); Godart, de Chauny (Aisne); Sainsere, de Bar-le-Duc; Magdeleine, de Caen; Dereins, de Paris; Conan, id.; Souffron, de Massidan (Dordogne); Braconnier, de St-Quentin; Démétriosco, de Bucarest (Valachie). — Cette maison n'a présenté que quatre candidats à l'École de St-Cyr; ils ont été déclarés admissibles.

L'École ouvre le deux septembre et le sept octobre ses nouveaux cours de préparation pour les sessions de novembre et d'avril, et ses cours spéciaux pour l'École de St-Cyr. (463)

Les familles qui cherchent dans la lecture un passe-temps agréable pendant les longues soirées d'hiver et dans les nombreux loisirs de la villégiature, n'ont guère le choix aujourd'hui qu'entre les publications à 5 et à 10 cent., dont les œuvres violentes et les peintures dangereuses les révoltent à juste titre, et certaines publications morales, dont la moralité maladroite manque son but en éloignant le lecteur par l'insignifiance et la niaiserie de ses compositions. La *Revue pour tous*, journal illustré, a pris une place entre ces deux extrêmes, par le choix, la variété et le bon goût de sa rédaction, qui comprend des biographies, des voyages, des articles de science, des causeries, des revues dramatiques, et enfin des romans signés des meilleurs noms et choisis par un comité de lecture qui n'admet que des œuvres à la fois intéressantes et morales. La vogue immense conquise par la *Revue pour tous* dès son apparition et le nombre toujours croissant de ses abonnés attestent le soin et le tact apportés dans le choix des divers éléments qui la composent et témoignent hautement de la confiance et de la sympathie qu'elle trouve dans les familles (1)

(1) Voir aux Annonces les conditions d'abonnement.

#### BOURSE DU 10 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 68 90  
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 96 70.

#### BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 68 90.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 96 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

pas transmis le nom, — couvre tout d'abord la *Southampton* et la *Mélampe*. — Il vient ravir à Pierre Bart la plus belle des victoires. Ce ne sera pourtant pas sans l'acheter chèrement, et sans être obligé, lui aussi, de s'éloigner pour se réparer à la hâte.

— Misérable Join de malheur! murmure de temps en temps Simon Vanburg, car la moindre diversion, le moindre renfort auraient suffi.

Pierre Bart n'a jamais le temps d'abattre entièrement un ennemi; le second, le troisième renouvellent la lutte. — Que voulez-vous qu'il fit contre trois!... Il tenta d'imiter le dernier des Horaces. Il fut plusieurs fois sur le point de réussir, mais ses forces s'épuisaient.

A bord de la *Danaë*, les ponts sont couverts de cadavres et de sang; les mâts, criblés de boulets, ne tiennent que par les ingénieux artifices de maître Vanburg; le dernier jeu de voiles est mis en lambeaux.

Le combat dure depuis plus de quatre heures.

Le beaupré, clef de la mâture, est coupé enfin, sa chute entraîne celle du mât de misaine et du grand mât de hune. Par bâbord, la *Mélampe* tire à couler bas; par tribord, la troisième frégate fait feu presque à bout portant :

— Amenez! amenez! crient les Anglais.

— Seriez-vous cent de plus, Bart n'amène point. Vive le roi! répond Pierre Bart. Feu des deux bords!

Sa double bordée part. Les efforts redoublent de

part et d'autre; la bataille redevient plus furieuse que jamais.

Le plus habile des manœuvriers, lorsqu'il prête côté à deux ennemis, ne saurait déjouer les mouvements d'un troisième. Et, du reste, la *Danaë* gouverne à peine. Les gabiers, à commencer par maître Simon Vanburg, abandonnent le service de la mâture pour remplacer les canonniers morts à leur poste de combat. La *Southampton* s'est fait remorquer par ses chaloupes, et met en travers sur l'avant de la *Danaë* qui esuie dès lors le feu des trois frégates.

Tout espoir de vaincre est perdu, toute possibilité de battre en retraite est interdite, il ne s'agit plus que de mourir.

Mais Pierre Bart a résolu d'entraîner dans sa ruine les trois navires qui l'entourent. Les munitions destinées aux Canadiens permettent de prolonger la défense, les canons chargés à doubles projectiles, font des ravages incroyables à bord des deux frégates qui battent les travers. — Pourquoi faut-il que la *Southampton*, la moins redoutable par elle-même, soit placée de manière à ne craindre que deux pièces d'avant auxquelles répond toute sa batterie?

Elle vomit une bordée formidable.

Le capitaine Pierre Bart tombe baigné dans son sang; il a les deux cuisses emportées.

Sa noble voix ne retentit plus à l'arrière. Benjamin y

court et voit le pauvre Vincent qui tient son maître dans ses bras. Le jeune lieutenant frémit de douleur; à l'aspect de son père mourant, ses yeux s'emplissent de larmes. Il voudrait que le commandant se laissât transporter dans sa chambre et s'y fit panser.

Pierre a déjà refusé. Il veut mourir sur son banc de quart, l'épée de Jean Bart à la main. A l'exemple de plusieurs autres héros de mer, il s'est fait mettre par Vincent dans un baril de son :

— Feu! matelots!... Feu! mes braves Dunkerquois!... s'écrie-t-il.

Et le combat un instant interrompu recommence.

Maître Vanburg, qui dirige les deux pièces de chasse, a l'idée d'y mettre, par-dessus les boulets et la mitraille, des lambeaux de voiles et de cordages goudronnés qui s'enflammeront peut-être à bord de l'ennemi.

Son stratagème a des résultats inespérés.

La *Southampton* est bientôt en proie aux flammes. Les deux autres frégates anglaises sont forcées de lui expédier des secours, il faut qu'on la remorque sous le vent pour éviter un embrasement général. La *Mélampe*, criblée de boulets à la flottaison, est obligée en même temps de mettre aux pompes la majeure partie de son monde. Et la mâture de la troisième frégate s'écroule avec fracas. — Un désordre inexprimable s'ensuit. Le canon cesse de tonner.

(La suite au prochain numéro.)

Administration de l'Enregistrement  
et des Domaines.

## VENTE de BIENS DE L'ÉTAT.

ILOT DE LA DIGUE,  
A Villebernier.

Le 16 septembre 1861, à midi, en l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de l'îlot domanial de la Digue, situé sur le territoire de Villebernier, proche les Trois-Ormeaux, d'une contenance approximative de 60 ares; sur la mise à prix de 1,200 francs.

Le cahier des charges et le plan des lieux sont déposés au bureau des Domaines, à Saumur, où chacun pourra en prendre connaissance.

### SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE.

Par jugement du 28 juin 1861, le Tribunal civil de Saumur a autorisé l'administration des Domaines à remplir les formalités prescrites par les articles 770 et suivants du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des nommés :

Pierre Merlet, ancien marchand, décédé à Saumur, le 15 septembre 1851;

Et Joseph Fondin (ou Fondini, d'après l'acte de décès), peintre-vitrier, décédé à Saumur, le 11 juillet 1851. (465)

Etude de M<sup>e</sup> MEFFRAY, notaire à Beaufort.

### A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,  
UNE CLOSERIE

Sise au canton de Mallay, communes des Rosiers et de St-Clément,

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec 1 hectare 65 ares de terre labourable y attenant.

S'adresser, pour visiter la closerie, au sieur DUFROUX, fermier, et, pour traiter, audit M<sup>e</sup> MEFFRAY. (466)

### A VENDRE

DEUX FAISANS DORÉS RUBIS,  
Mâle et femelle.

S'adresser à St-Lambert-des-Lévées, vis-à-vis de la Mairie. (461)

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Pour cessation de commerce,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Le samedi 28 septembre 1861, à midi, sur la place de la Bilange, à Saumur,

Par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur.

### DÉSIGNATION :

Plusieurs belles carrioles à quatre ressorts et à deux, garnies et non garnies, américaines à patentes, phaétons, calèches, plusieurs tilborys, charrettes montées sur ressorts, tombereau, un beau tour neuf, quantité de roues ferrées et non ferrées, brouettes, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (467)

### A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,  
Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

### A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

### A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

UN HOMME MARIÉ désirerait trouver un EMPLOI, dans quelque position que ce soit.

S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE qui a l'habitude des affaires et des voyages désire trouver un emploi dans une maison faisant le commerce en gros, ou dans tout autre établissement industriel; elle peut entrer immédiatement en fonctions et fournira toutes les garanties désirables. Pour plus amples renseignements, s'adresser de suite au bureau du journal. (462)

# REVUE POUR TOUS

AVEC

## SIX GRANDES PRIMES

données gratuitement aux abonnés.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — AGRICULTURE — VOYAGES — TRIBUNAUX — ROMANS  
NOUVELLES — BIOGRAPHIES — CHANSONS

Gravures d'actualité, reproductions de tableaux des grands maîtres.

PORTRAITS D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES DANS LE TEXTE.

ILLUSTRATIONS COMIQUES, SCÈNES MILITAIRES  
par Cham, Randon, Bertall, etc.

52 NUMÉROS PAR AN, UN TOUS LES DIMANCHES, 16 PAGES, 32 COLONNES  
de texte in-4° avec six ou huit gravures.

### SIX GRANDES PRIMES GRATUITES

QUATRE GRANDES GRAVURES SUR ACIER, DE 70 CENTIMÈTRES DE HAUTEUR.

La Bataille de Solférino, Gravure d'un mètre de largeur.  
Un magnifique Ouvrage à choisir dans un Catalogue varié.

LA REVUE POUR TOUS FORMERA 2 GROS VOLUMES PAR AN

ILLUSTRÉS DE PLUS DE

## 600 GRAVURES

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR AN, FRANCO :

Paris, 11 fr.; Départements et Algérie, 13 fr. 50 c.,  
plus 50 c. pour l'affranchissement des 6 grandes primes

DONNÉES GRATUITEMENT AUX ABONNÉS D'UN AN

QUI REPRÉSENTENT LE TRIPLE DU PRIX DE L'ABONNEMENT.

Le premier numéro sera envoyé gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie, avec le catalogue des primes ou le dernier numéro paru.

On s'abonne en envoyant un bon sur la poste à M. FAYARD, directeur-gérant,  
3, rue de Beaune.

# REVUE DE L'ANJOU

ET

## DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs,  
et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# PORTRAITS

Les — Napoléon (le Prince) — Pereire (Isaac), etc., etc., etc.,

de S. S. Pie IX — Victor-Emmanuel — MM. de Cavour — Garibaldi — Gortschakoff — Palmerston — John Russell — et, parmi les personnages français : MM. Baroche — Billault — Crémieux — Delangle — Jules Favre — Lacordaire — La Guéronnière — Morny

VONT PARAÎTRE, AVEC LES BIOGRAPHIES, DANS LE MUSÉE FRANÇAIS.

Une livraison du Musée français, composée d'un portrait et d'une biographie, est jointe CHAQUE SEMAINE au numéro du Journal Amusant. Cette série de portraits et de biographies a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1861. Toute personne qui s'abonne au Journal Amusant a droit aux portraits parus avant son abonnement, en les payant seulement 20 c. chacun.

Prix d'abonnement au Journal Amusant : 3 mois, 5 fr. — 6 mois, 10 fr. — 1 an, 17 fr. On reçoit GRATIS le Musée français pendant toute la durée de son abonnement au Journal Amusant.

Adresser un bon de poste à M. Philipon fils, 20, rue Bergère.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
Eu mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,